

3 OCTETS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 35 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 100 RUE PETIT

75019 PARIS

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille huit,

et le ~~novembre~~, *PREMIER DECEMBRE*

les soussignés :

- la S.A.S. FLEURET ASSOCIES, CONSEIL,
représentée par son représentant légal, Mademoiselle Malika LADOUARI ,
- Monsieur Basile KOUTEYNIKOFF,
- Monsieur Julien MATHA,
- Monsieur Jean-Baptiste RENGEVAL,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - Nomination de la gérance

Les soussignés nomment en qualité de co-gérants de la société :

- Monsieur Basile KOUTEYNIKOFF,
demeurant à PARIS (75010) 12 rue Perdonnet,
- Monsieur Julien MATHA,
demeurant à ARCUEIL (94110) 10 rue Erik Satie,
- Monsieur Jean-Baptiste RENGEVAL,
demeurant à PARIS (75018) 61/63 rue du Poteau,

pour une durée indéterminée.

lu

BK

JBR

MS

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

- **S.A.S. FLEURET ASSOCIES, CONSEIL,**
représentée par Malika LADOUARI



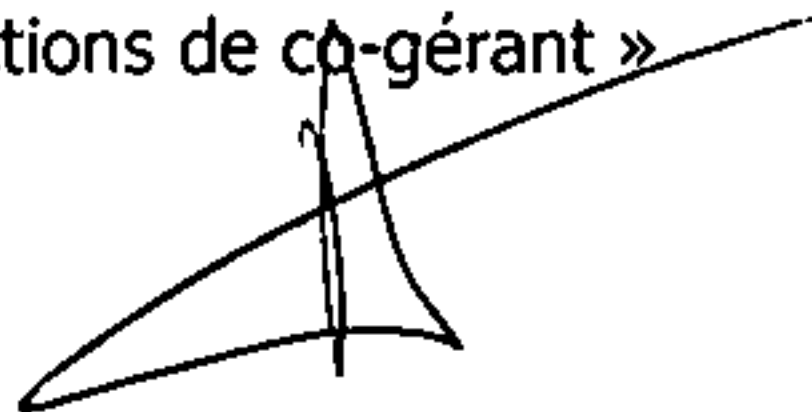
- **Monsieur Basile KOUTEYNIKOFF**

« bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »



- **Monsieur Julien MATHA**

« bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »



- **Monsieur Jean-Baptiste RENGEVAL**

« bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

